

RCS : NARBONNE

Code greffe : 1104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NARBONNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00411

Numéro SIREN : 831 343 090

Nom ou dénomination : ACTIM RESEAU

Ce dépôt a été enregistré le 19/12/2018 sous le numéro de dépôt 3600

Greffes du tribunal de commerce de NARBONNE



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 19/12/2018

Numéro de dépôt : 2018/3600

Déposant :

Nom/dénomination : ACTIM RESEAU

Forme juridique : Association

N° SIREN : 831 343 090

N° gestion : 2017 B 00411

BILAN

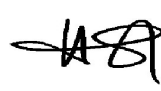
Du 01/08/2017 au 31/12/2017

201833800
du 19/12/2018

ACTIF	01/08/2017 31/12/2017			Variation N/N-1	
Capital souscrit non appelé					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières	7 010			7 010	
Total actif immobilisé	7 010			7 010	
Stocks et encours					
Avances & acomptes versés					
Créances clients					
Créances sociales					
Créances fiscales					
Autres créances	1 418			1 418	
Capital souscrit appelé - non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	1 467			1 467	
Charges constatées d'avance					
Total actif circulant	2 885			2 885	
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des emprunts					
Écarts de conversion actif					
TOTAL ACTIF	9 895			9 895	

PASSIF	01/08/2017 31/12/2017			Variation N/N-1	
Capital social	1 000			1 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport					
Réserves / report à nouveau / écarts					
Résultat de l'exercice	-135			-135	
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total capitaux propres	865			865	
Autres fonds propres					
Provisions					
Dettes financières					
Avances & acomptes reçus					
Dettes fournisseurs					
Dettes sociales					
Dettes fiscales					
Autres dettes	9 030			9 030	
Produits constatés d'avance					
Total dettes	9 030			9 030	
Écarts conversion passif					
TOTAL PASSIF	9 895			9 895	

CERTIFIE CONFORME
A L ORIGINAL

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

Du 01/08/2017 au 31/12/2017

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/17	Valeurs nettes au	Valeurs nettes au	Variation N / N-1	
				en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières (2)					
Participations	7 010,00			7 010,00	
26100000 TITRES PARTICIPATION	300,00			300,00	
26101000 PARTS SOCIALES MEDICOOP 38	300,00			300,00	
26102000 PARTS SOCIALES MEDICOOP 06	300,00			300,00	
26103000 PARTS SOCIALES MEDICOOP 29	300,00			300,00	
26104000 PARTS SOCIALES ACTIM 38	300,00			300,00	
26105000 PARTS SOCIALES ACTIM 06	300,00			300,00	
26106000 PARTS SOCIALES ACTIM 29	300,00			300,00	
26106100 ACTIM 34 - 30 ACTIONS * 10 €	300,00			300,00	
26106200 ACTIM 35 - 30 ACTIONS * 10 €	300,00			300,00	
26107000 PARTS SOCIALES C2A 82	970,00			970,00	
26107100 PARTS SOCIALES C2A 47	970,00			970,00	
26108000 PARTS SOCIALES TERGERS	970,00			970,00	
26109000 PARTS SOCIALES GEMA	800,00			800,00	
26110000 PARTS SOCIALES PLAINE EMPLOI	600,00			600,00	
TOTAL (I)	7 010,00			7 010,00	
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
Autres créances (3)	1 418,10			1 418,10	
46012000 TERGERS	335,81			335,81	
46014000 C2A 47	303,32			303,32	
46015000 C2A 82	561,50			561,50	
46090000 GEMA	217,47			217,47	
Disponibilités	1 466,91			1 466,91	
51210000 BANQUE 1	1 466,91			1 466,91	
TOTAL (II)	2 885,01			2 885,01	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	9 895,01			9 895,01	



5000150 - SAS ACTIM RESEAU
BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

Du 01/08/2017 au 31/12/2017

PASSIF	Valeurs au 31/12/17	Valeurs au	Valeurs au	Variation N / N-1	
				en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES					
Capital (dont versé : 0)	1 000,00			1 000,00	
10100000 CAPITAL	1 000,00			1 000,00	
Réserves					
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-134,99			-134,99	
SITUATION NETTE	865,01			865,01	
TOTAL (I)	865,01			865,01	
AUTRES FONDS PROPRES					
TOTAL (I) Bis					
PROVISIONS					
TOTAL (II)					
DETTES (I)					
Autres dettes	9 030,00			9 030,00	
46010000 NOVALLIANCE RH	9 030,00			9 030,00	
TOTAL (III)	9 030,00			9 030,00	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	9 895,01			9 895,01	
(I) Dont à moins d'un an	9 030,00				



[Signature]

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/08/2017 au 31/12/2017

CHARGES	01/08/2017 31/12/2017			Variation N/N-1	
Achats de marchandises					
Achats matières premières & autres appros					
Autres achats & charges externes	133			133	
Impôts, taxes & versements assimilés					
Salaires & traitements					
Charges sociales					
Dotations amortissements & dépréciations					
Dotations aux provisions					
Autres charges					
Total charges d'exploitation	133			133	
Quote part sur op. faites en commun					
Charges financières	2			2	
Charges exceptionnelles					
Participation des salariés aux résultats					
Impôt sur les bénéfices					
TOTAL CHARGES	135			135	
<i>Bénéfice</i>					
TOTAL GENERAL	135			135	

PRODUITS	01/08/2017 31/12/2017			Variation N/N-1	
Ventes de marchandises					
Production vendue (biens & services)					
Sous total A : Chiffre d'affaires					
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur dépréciations, provisions, amorts, & transferts de charges					
Autres produits					
Sous total B					
Total produits d'exploitation					
Quote parts sur op. faites en commun					
Produits financiers					
Produits exceptionnels					
TOTAL PRODUITS					
<i>Perte</i>	135			-135	
TOTAL GENERAL	135			135	

**CERTIFIE CONFORME
A L ORIGINAL**



CPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Du 01/08/2017 au 31/12/2017

	Du Au	01/08/17 31/12/17	Du Au	Du Au	Variation N / N-1 (*)	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Montant net du chiffre d'affaires						
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)						
Charges d'exploitation (2)						
Autres achats et charges externes		132,97			132,97	
60641000 Ftrs administrat ACTIM RESEAU		30,00			30,00	
62270000 FRAIS ACTES CONTENTIEUX		85,49			85,49	
62700000 SERVICES BANCAIRES		17,48			17,48	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)		132,97			132,97	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-132,97			-132,97	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Produits financiers						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						
Charges financières						
Intérêts et charges assimilées (4)		2,02			2,02	
66100000 CHARGES D'INTERETS		2,02			2,02	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)		2,02			2,02	
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		-2,02			-2,02	
RÉSULTAT COURANT avt impôts (I+II+III-IV+V-VI)		-134,99			-134,99	
Produits exceptionnels						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)						
Charges exceptionnelles						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL						
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)						
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)		134,99			134,99	
Bénéfice ou Perte		-134,99			-134,99	

(*) La variation est calculée au prorata de la durée d'exercice

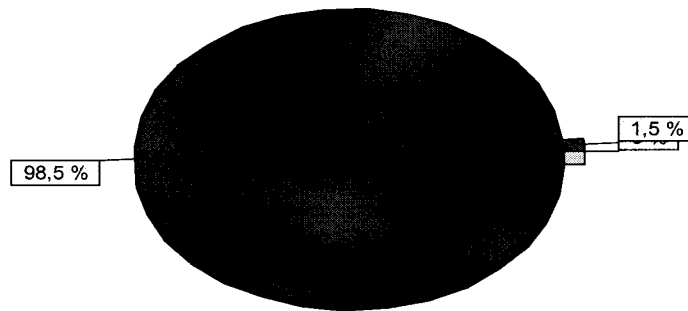


ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/08/2017 au 31/12/2017

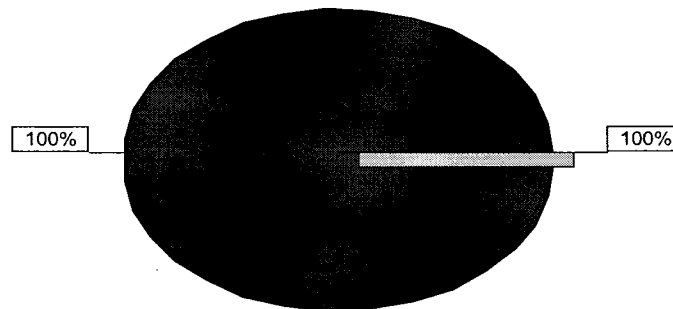
Répartition des charges sur exercice N

Amort. & Prov.	0 %
Personnel	0 %
Charges except.	0 %
Impôts & taxes	0 %
Autres charges	0 %
Achats march, mat.prem.& appros	0 %
Charges financières	1,5 %
Autres achats	98,5 %



Répartition des produits sur exercice N

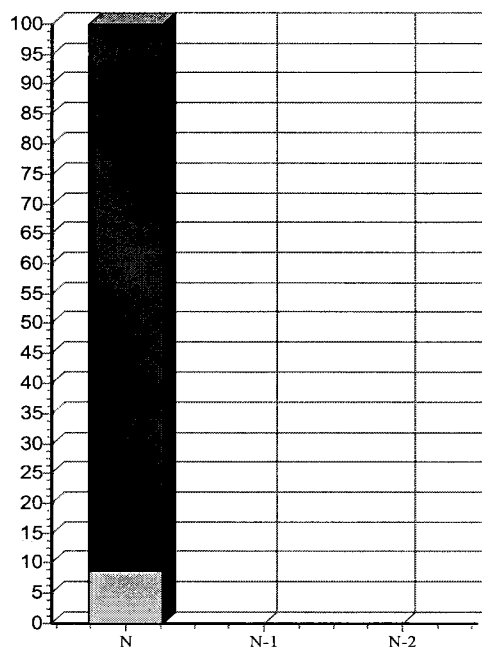
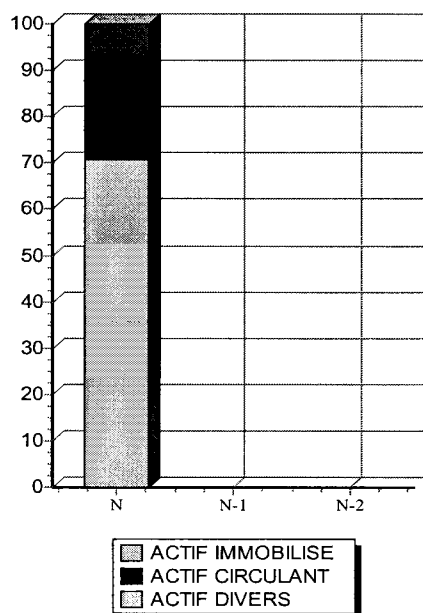
Ventes marchandises	100%
Production vendue (B & S)	100%
Production stockée	100%
Production immobilisée	100%
Subventions	100%
Autres (dont rep.s/prov)	100%
Produits financiers	100%
Produits except.	100%



ANALYSE GRAPHIQUE DU BILAN

Du 01/08/2017 au 31/12/2017

	Au 31/12/2017	Au	Au
Actif Immobilisé	7 010		
Actif Circulant	2 885		
Actif Divers			
Capitaux et Autres Fonds Propres	865		
Provisions Risques et Charges			
Dettes	9 030		
Divers Passif			



ACTIF

PASSIF

SAS ACTIM RESEAU

Résultats comptables

Du 01 août 2017 au 31 décembre 2017

5000150 - SAS ACTIM RESEAU
CONDITIONS GÉNÉRALES D'INTERVENTION
COMMUNES À L'ENSEMBLE DE LA MISSION

Du 01/08/2017 au 31/12/2017

1- OBLIGATIONS DU MEMBRE DE L'ORDRE

Le membre de l'Ordre effectue la mission qui lui est confiée conformément aux normes établies par l'Ordre des Experts Comptables. Il contracte, en raison de cette mission, une obligation de moyens et non de résultat.

Il peut se faire assister par les collaborateurs de son choix. Le nom du collaborateur principalement chargé du dossier est indiqué au client. A l'achèvement de sa mission, le membre de l'Ordre restitue les documents que lui a confié le client pour l'exécution de la

2- SECRET PROFESSIONNEL

Le membre de l'Ordre est tenu au secret professionnel dans les conditions prévues à l'article 226-13 du nouveau Code pénal.

Les documents établis par le membre de l'Ordre sont adressés au client, à l'exclusion de tout envoi direct à un tiers, sauf accord écrit du client.

3 - OBLIGATIONS DU CLIENT

Le client s'interdit tout acte portant atteinte à l'indépendance de l'Ordre ou de leurs collaborateurs. Ceci s'applique particulièrement aux offres faites à des collaborateurs d'exécuter des missions pour leur propre compte ou de devenir salarié du client.

Le client s'engage :

- à mettre à la disposition du membre de l'Ordre, dans les délais convenus, l'ensemble des documents et informations nécessaires à l'exécution de la mission ;
- à réaliser les travaux lui incombant conformément au tableau de répartition ci-joint ;
- à porter à la connaissance du membre de l'Ordre les faits importants ou exceptionnels. Il lui signale également les engagements susceptibles d'affecter les résultats ou la situation patrimoniale de l'entreprise ;
- à confirmer par écrit, si le membre de l'Ordre le lui demande, que les documents, renseignements et explications fournis sont complets. Conformément à la législation en vigueur, le client doit prendre les mesures nécessaires pour conserver les pièces justificatives et, d'une façon générale, l'ensemble de la comptabilité pendant un délai minimal de dix ans.

4 - HONORAIRES

Le membre de l'Ordre reçoit du client des honoraires librement convenus qui sont exclusifs de toute autre rémunération, même indirecte. Il est remboursé de ses frais de déplacement et débours.

Les honoraires ne peuvent ni prendre la forme d'un abonnement, ni être liés aux résultats financiers du client.

Des provisions sur honoraires peuvent être demandées périodiquement.

5 - RESPONSABILITE

Le membre de l'Ordre assume dans tous les cas la responsabilité de ses travaux.

La responsabilité civile du membre de l'Ordre pouvant résulter de l'exercice de ses missions comptables, fait l'objet d'une assurance obligatoire dont le montant est fixé par décret (1).

Toute demande de dommages-intérêts ne pourra être produite que pendant une période de cinq ans commençant à courir le premier jour de l'exercice suivant celui au cours duquel est né le sinistre correspondant à la demande. Celle-ci devra être introduite dans les trois mois suivant la date à laquelle le client aura eu connaissance du sinistre.

Le membre de l'Ordre ne peut être tenu pour responsable ni des conséquences dommageables des fautes commises par des tiers intervenant chez le client, ni des retards d'exécution lorsque ceux-ci résultent d'une communication tardive des documents par le client.

6 - DIFFERENDS

Les litiges qui pourraient éventuellement survenir entre le membre de l'Ordre et son client pourront être portés, avant toute action judiciaire, devant le Président du Conseil Régional de l'Ordre compétent aux fins de conciliation.

(1) Décret n° 2005-522 du 16/05/05 : garantie minimum de cinq cent mille € par sinistre et un million par année et pour un même client.



Handwritten signature

CONDITIONS SPÉCIFIQUES D'INTERVENTION

Du 01/08/2017 au 31/12/2017

A LA MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**1- DOMAINE D'APPLICATION**

Les présentes conditions sont applicables aux conventions portant sur les missions de Présentation des comptes annuels et d'établissement des déclarations fiscales y afférentes conclues entre un membre de l'Ordre des Experts comptables et son client. Elles précisent les conditions générales exposées dans le document joint.

Les missions de Présentation des comptes annuels sont régies par les normes générales et spécifiques définies par l'Ordre des Experts Comptables.

2 - DEFINITION DE LA MISSION

La mission de Présentation vise à permettre au membre de l'Ordre d'attester, sauf difficultés particulières, qu'il n'a rien relevé qui remette en cause la régularité en la forme de la comptabilité ainsi que la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels issus en tenant compte des documents et informations fournis par l'entreprise.

Elle conduit à l'établissement d'une attestation qui fait partie des documents de synthèse qui sont remis au client.

Cette mission n'est ni un Audit, ni un Examen des comptes annuels et n'a pas pour objectif la recherche systématique de fraudes et de détournements.

Elle s'appuie sur :

- une prise de connaissance générale de l'entreprise,
- le contrôle de régularité formelle de la comptabilité,
- des contrôles par épreuves des pièces justificatives,
- un examen critique de cohérence et de vraisemblance des comptes annuels.

3 - DUREE DE LA MISSION

Les missions sont confiées pour une durée d'un an. Elles sont renouvelables chaque année par tacite reconduction, sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception, ou par acte extra-judiciaire, trois mois avant la date de clôture de l'exercice.

La préparation et l'établissement des comptes annuels imposant des prestations réciproques tout au long de l'exercice, chacune des parties aura la faculté, en cas de manquement important par l'autre partie à ses obligations, de mettre fin sans délai à la mission.

Sauf faute grave du membre de l'Ordre, le client ne peut interrompre la mission en cours qu'après l'en avoir informé par lettre recommandée avec accusé de réception un mois avant la date de cessation et sous réserve de lui régler les honoraires convenus pour l'exercice en cours.

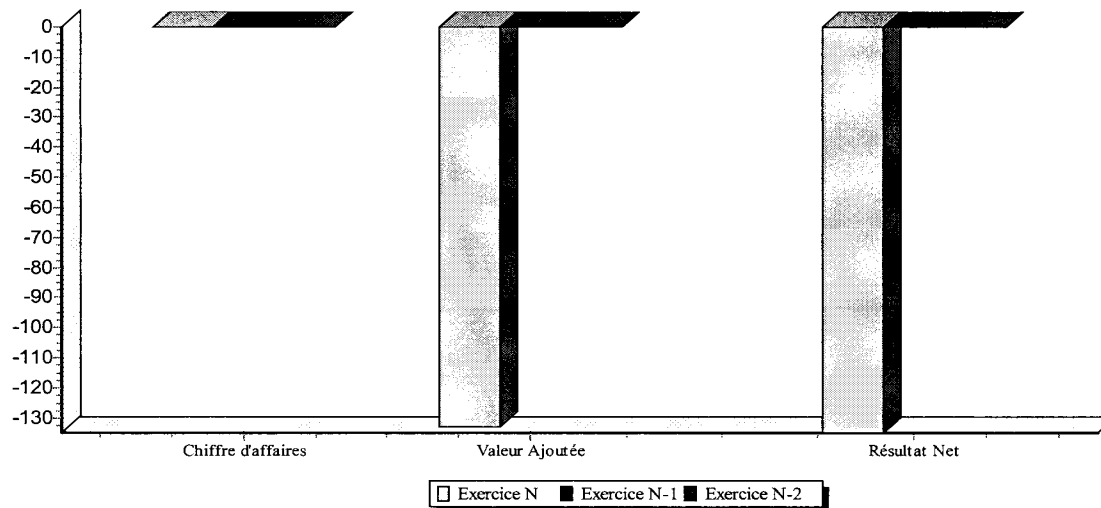
Lorsque la mission est suspendue pour cause de force majeure, les délais de remise des



INDICATEURS DE PERFORMANCE

Du 01/08/2017 au 31/12/2017

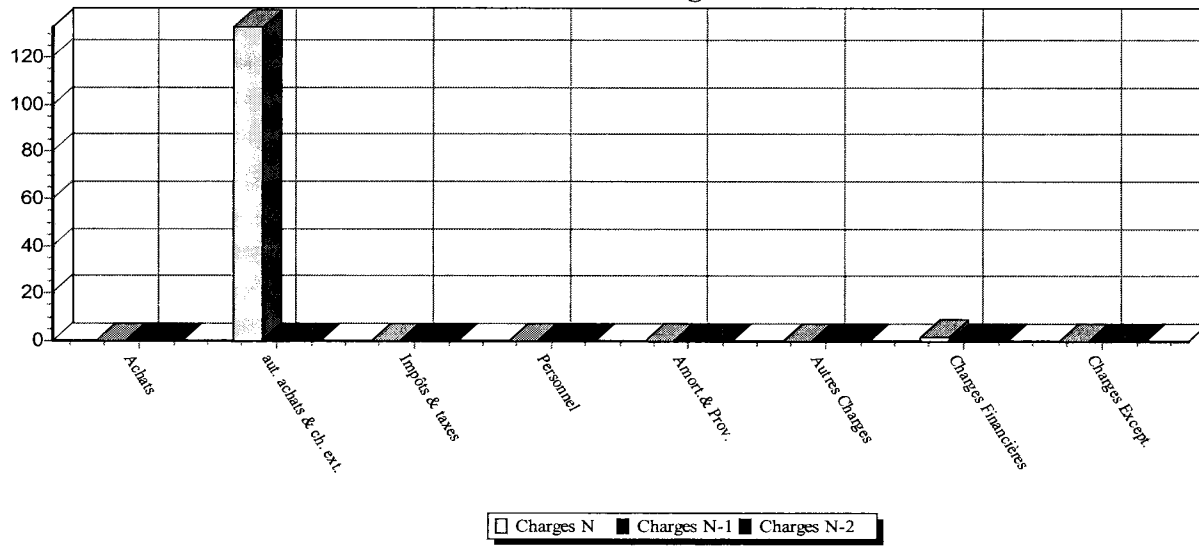
	Du 01/08/2017 au 31/12/2017	N	Du au	N-1	Du au	N-2
Chiffre d'affaires						
Valeur Ajoutée		-133				
Résultat Net		-135				



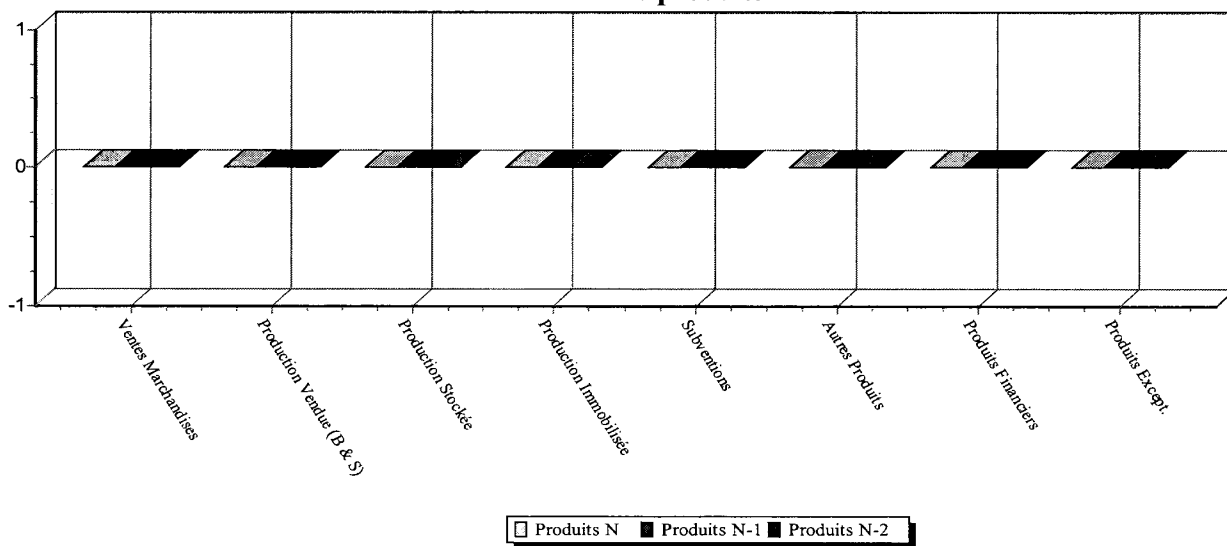
ÉVOLUTION DES CHARGES ET DES PRODUITS

Du 01/08/2017 au 31/12/2017

Evolution des charges



Evolution des produits



SOMMAIRE

Conditions générales	2
Conditions spécifiques	3
S.I.G.	4
Indicateurs	5
Bilan synthétique	6
Analyse du bilan	7
Compte de résultat synthétique	8
Analyse du compte de résultat	9
Evolution charges & produits	10
Bilan actif détaillé	11
Bilan passif détaillé	12
Cpte de résultat détaillé	13
S.I.G. détaillé	14

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DÉTAILLÉS

Du 01/08/2017 au 31/12/2017

	Du 01/08/17 Au 31/12/17	Du Au	Du Au	Variation N / N-1	
				en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES					
MARGE COMMERCIALE					
PRODUCTION DE L'EXERCICE					
CHIFFRE D'ACTIVITÉ					
MARGE DE PRODUCTION					
MARGE BRUTE TOTALE					
- Autres achats	30,00			30,00	
60641000 Ftrs administrat ACTIM RESEAU	30,00			30,00	
- Charges externes	102,97			102,97	
62270000 FRAIS ACTES CONTENTIEUX	85,49			85,49	
62700000 SERVICES BANCAIRES	17,48			17,48	
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	-132,97			-132,97	
Total					
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITAT.	-132,97			-132,97	
Total					
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-132,97			-132,97	
- Charges financières	2,02			2,02	
66100000 CHARGES D'INTERETS	2,02			2,02	
RÉSULTAT COURANT	-134,99			-134,99	
Total					
RÉSULTAT EXERCICE	-134,99			-134,99	
(1) dont produits cession éléments cédés					
(2) dont valeurs comptables éléments cédés					

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

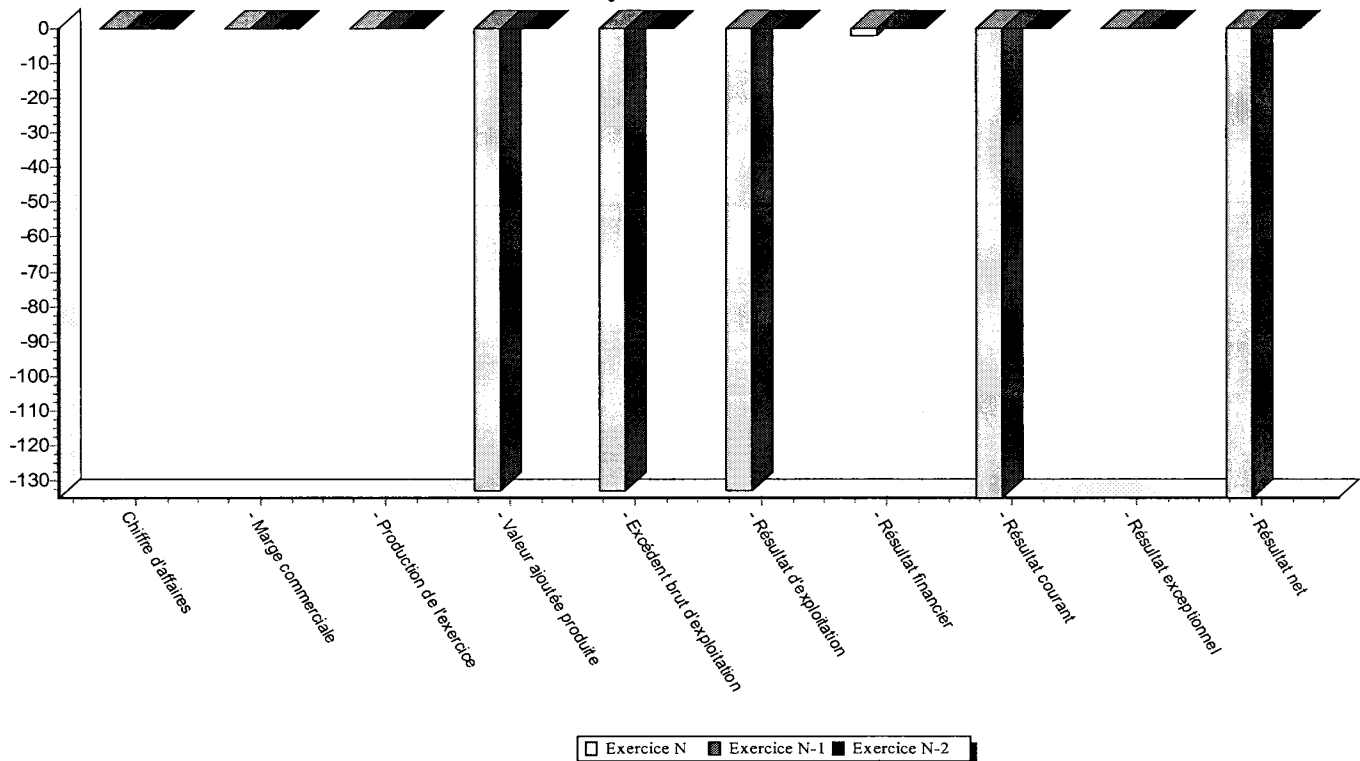


SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Du 01/08/2017 au 31/12/2017

	Du 01/08/17 au 31/12/17	N	Du au	N-1	Du au	N-2
- CHIFFRE D'AFFAIRES						
- MARGE COMMERCIALE						
- PRODUCTION DE L'EXERCICE						
- VALEUR AJOUTÉE PRODUITE		-133				
- EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION		-133				
- RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-133				
- RÉSULTAT FINANCIER		-2				
- RÉSULTAT COURANT		-135				
- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL						
- RÉSULTAT NET		-135				

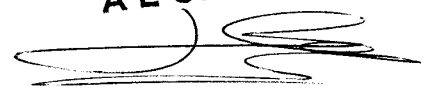
Analyse des S.I.G.



SAS ACTIM RESEAU

16, Boulevard Frédéric Mistral
11100 NARBONNE
R.C.S. 831343090 NARBONNE

CERTIFIE CONFORME
A L ORIGINAL



ASSEMBLEE GENERALE MIXTE PROCES-VERBAL

Le 29 juin 2018, les associés de la société SAS ACTIM RESEAU se sont réunis en assemblée générale ordinaire 16 Boulevard Frédéric Mistral 11100 NARBONNE à 15 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par M. FABRE Claude.

Le Président constate que :

Soit au total 5 associé(s) présent(s), totalisant 100 parts sur les 100 composant le capital social.

Le Président de l'assemblée a désigné M. LOUBET Jean-Jacques comme secrétaire de séance.

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence.

Le Président rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

- rapport de gestion du gérant sur l'exercice clos le 31 Décembre 2017 ;
- approbation des comptes annuels au 31 Décembre 2017 ;
- affectation du résultat ;

Puis lecture est donnée du rapport de la gérance.

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2017

L'assemblée générale, après avoir établi le rapport de gestion approuve le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat déficitaire de 134,99 Euros.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat déficitaire d'un montant de 134,99 Euros au compte « report à nouveau ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 16 h 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et tous les associés présents.

Fait à **PERPIGNAN**
Le **29/10/2018**

Le Président :



SAS ACTIM RESEAU

Société par actions simplifiée au capital de euros

Siège social : 16 BOULEVARD FREDERIC MISTRAL 11100 NARBONNE

Siret : 83134309000013

R.C.S.

**CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL**

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

Chers Associés,

Je vous ai réuni en assemblée générale ordinaire afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi en vigueur et ce, quinze jours avant la date de l'assemblée. Ces derniers ont également été tenus à votre disposition, au siège social, à savoir:

- le bilan
- le compte de résultat
- l'annexe
- le texte des résolutions

Le compte de résultat fait apparaître une perte de 134,99 Euros, après déduction des amortissements et provisions réglementaires.

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Situation de la société au cours de l'exercice écoulé

Aucun produit d'exploitation n'a été constaté au cours de cet exercice.

A la clôture de cet exercice :

- Les créances sont de 1 418,10 Euros,
- Les liquidités sont de 1 466,91 Euros,

Pour cet exercice :

- Les autres achats et charges externes sont de 132,97 Euros,
- Le résultat déficitaire de l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 est de 134,99 Euros.
- Les investissements réalisés au cours de l'exercice ont été les suivants :
- Immobilisations financières : 7 010,00 Euros

Evénements survenus au cours de l'exercice

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu au cours cet exercice.

Dépenses affectées en recherche et développement

Eu égard à l'article L232-1 du code de commerce, la société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

Événements survenus après la clôture de l'exercice

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de clôture et la date à laquelle le rapport est établi.

Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Nous vous informons qu'aucune évolution et/ou perspective d'avenir n'a été réalisée depuis l'ouverture de l'exercice.

Dividendes versés ou non au titre des trois exercices précédents

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

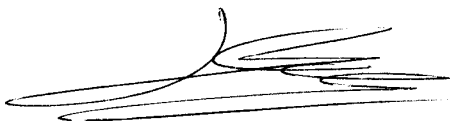
II - AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé d'affecter les pertes de l'exercice d'un montant de 134,99 Euros en totalité au compte 'report à nouveau'.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, je précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

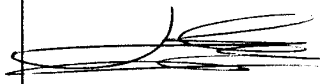
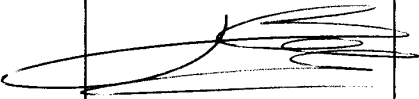
J'espère que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant pour l'exercice écoulé.

La Gérance.



SAS ACTIM RESEAU
16, Boulevard Frédéric Mistral
11100 NARBONNE
R.C.S. 831343090 NARBONNE

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 JUIN 2018
FEUILLE DE PRESENCE

Nom et Prénom de l'associé	Nombre de parts	Nombre de voix	Mandataire	Signature
SAS ACTIM SERVICES	50	1		
M MARCHAND Jean-Pierre	10	1		
M FABRE Claude	10	1		
NOVALLIANCE RH	10	1		
ASSO ACESE INSERTION	20	1		

Certifiée sincère et véritable, la feuille de présence arrêtée à 5 associés présents ou représentés possédant ensemble 100 parts.

Le Président de séance
M. FABRE Claude

